

Conseil municipal du 24 juin 2019

Administration générale - Vœu relatif à la transition énergétique – Vœu présenté par le Groupe Parti de Gauche – France Insoumise

- Rappel :

* Vus les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de la biodiversité (IPBES)

* Vu l'Accord de Paris de 2016, signé par 175 pays et fixant l'objectif de maintenir le réchauffement «bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels» ainsi que de poursuivre les efforts en cours pour limiter l'élévation de température à 1,5°C

* Vues les premières annonces et actions mises en place par la Majorité du Conseil Municipal de Rennes et par Rennes Métropole, à travers le PCAET 2018-2024, en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique

* Vus les différentes mobilisations massives, notamment issues de la jeunesse, et les contributions à la prise de conscience des citoyen.ne.s par plusieurs associations et collectifs

* Considérant que les morts et les destructions déjà causées par le réchauffement climatique d'environ 1°C démontrent que la Terre est déjà trop chaude pour assurer la sécurité et la justice au niveau attendu par les citoyens, comme en témoignent l'augmentation et l'intensification des incendies de forêt, des inondations, de l'élévation du niveau des mers, des maladies, de la sécheresse et des phénomènes météorologiques extrêmes

* Considérant que le changement climatique et le dépassement des limites écologiques dus à l'économie capitaliste et aux logiques productivistes peuvent conduire à la sixième extinction massive d'espèces, et commence déjà à dévaster une grande partie de la vie sur Terre

* Considérant que l'ampleur du changement climatique et de ses conséquences dans un futur très proche doivent impérativement conduire l'humanité à réduire puis stopper ses émissions de gaz à effet de serre dans les prochaines années. Que les actions en faveur de la réduction des émissions sont donc une nécessité vitale, pour la commune de Rennes comme pour l'humanité toute entière

* Par ces motifs :

- Article 1 : La commune de Rennes déclare l'état d'urgence climatique en réponse à la menace qui pèse sur notre territoire, notre région, notre État, notre civilisation, l'humanité et le monde naturel

- Article 2 : La commune de Rennes s'engage dans un effort de mobilisation d'urgence pour faire face à la crise climatique et atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible et au plus tard en 2030. Elle s'engage également dans l'accélération des stratégies d'adaptation et de résilience face aux intensifications des impacts climatiques

* Pour cela, la commune de Rennes s'engage à :

1) Intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques :

- Réétudier l'ensemble des politiques publiques actuellement en vigueur à l'aune de leur impact climatique et environnemental.

- Mettre en place un processus systématique d'études d'impact climatique et environnemental pour les politiques publiques à venir et rendre ces études publiques

- Financer exclusivement les entreprises qui atténuent le réchauffement climatique et ses conséquences.

- Présenter dans les 6 mois un plan d'urgence de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation à la crise climatique et environnementale

2) Intégrer directement les citoyen.ne.s dans ces décisions :

- Informer ses habitants sur la crise climatique et environnementale.

- Mettre en place un conseil d'urgence citoyen chargé de veiller à l'élaboration et au suivi du plan d'urgence et chargé de suivre chaque étude d'impact.

- Faire en sorte que ces politiques aient parallèlement et systématiquement un objectif d'égalité et de protection sociale pour tous.